

BIENVENUE AUX ETUDIANTS HORS METROPOLE



Rentrée 2019

Livret d'accueil

Auch



Bienvenue

Bienvenue à l'IUT Paul Sabatier !

Vous arrivez de l'étranger ou de l'outre-mer, nous avons souhaité vous remettre ce livret d'accueil.

Le SIMPPS (Service médical et social étudiant) s'associe à l'équipe de l'IUT pour faciliter votre arrivée, votre installation et votre insertion dans la vie universitaire et sociale.

Ce livret est conçu pour vous guider: formalités administratives, logement, santé, vie étudiante...

Vous trouverez dans ces quelques pages des informations pratiques et précieuses, ainsi que des contacts utiles.

Nous vous souhaitons une bonne année universitaire et une bonne lecture.

Le groupe de Bienvenue aux étudiants hors métropole

Sommaire

Formalités	Pages 3 à 4
Logement	Pages 5 à 8
Santé	Pages 9 à 12
Vie étudiante	Pages 13 à 16
L'IUT	Pages 17 à 18
Contacts	Pages 19 à 20
Coût de la vie	Pages 21 à 22

Formalités

Etudiants étrangers

Vous arrivez de l'étranger, dès votre arrivée sur le sol français, plusieurs procédures sont à mettre en place pour régulariser votre situation sur le territoire.

ÉTUDIANTS VENANT D'UN PAYS HORS UNION EUROPÉENNE

→ être en possession d'un visa lors de l'entrée en France

Le visa de long séjour pour études-titre de séjour (VLS-TS)

Ce visa est accordé à l'ensemble des étudiants étrangers (à l'exception des ressortissants algériens, régis par un texte particulier) désirant poursuivre leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur français.

La durée de validité normale du visa de long séjour pour études-titre de séjour (VLS-TS) est d'un an.

En même temps que le visa est attribué, le consulat délivre un formulaire visé de demande d'attestation OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) ainsi qu'une notice explicative.



Les détenteurs de ce type de visa doivent effectuer un certain nombre de formalités auprès de l'OFII.

En particulier il faut dès l'arrivée en France, adresser à l'OFII par lettre recommandée avec accusé de réception :

le formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa

la copie des pages du passeport où figurent les informations l'identité du titulaire et le cachet attestant de l'entrée en France ou dans l'Espace Schengen.

Dès réception de ces documents, l'OFII adresse par lettre simple une attestation de réception du formulaire et vous convoque à une visite d'accueil. Depuis le 1er janvier 2017, il n'y a plus de visite médicale auprès de l'OFII.

Vous devez acquitter une taxe sous forme d'un timbre fiscal mention "OMI".

Ce timbre peut être acheté :

directement en ligne sur le site www.timbresofi.fr, dans certains bureaux de tabac, ou auprès des services des impôts.

Formalités

Etudiants étrangers

Les étudiants algériens sollicitant un premier « certificat de résidence » d' 1 an sont également soumis à cette taxe mais n'étant pas concernés par le visa long séjour valant titre de séjour, ils ne pourront pas acheter le timbre dématérialisé sur le site d'achat mais uniquement sous format papier.

→ confirmer votre inscription à l'IUT

Inscription administrative

Elle consiste à régler les frais de scolarité. Il vous sera alors remis la carte étudiante.

Inscription pédagogique

Il s'agit pour certaines spécialités du choix des options.

ÉTUDIANTS VENANT D'UN PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

→ confirmer votre inscription à l'IUT

Inscription administrative

Elle consiste à régler les frais de scolarité. Il vous sera alors remis la carte étudiante.

Inscription pédagogique

Il s'agit pour certaines spécialités du choix des options

OFII
7 rue Arthur-Rimbaud
CS 40310
31203 Toulouse Cedex 2

Logement

Types de logements

Vous avez choisi ou vous choisirez le logement qui vous convient le mieux en fonction de votre situation, de la durée de votre séjour ou de vos moyens financiers. Pour louer un logement, il est important de comprendre le fonctionnement de la location en France.

PARC PUBLIC

Les logements sociaux sont des logements construits, achetés ou améliorés avec l'aide financière de l'Etat, appartenant ou gérés par les organismes HLM. Ils sont attribués aux personnes et aux familles dont les ressources n'excèdent pas certaines limites. Pour postuler dans ce type de logement vous devez déposer un dossier de candidature auprès d'un organisme HLM. La réponse n'est pas rapide (compter plusieurs mois).

PARC PRIVÉ

Un logement locatif appartient au secteur privé lorsque le propriétaire est une personne privée (particulier ou société). Il s'agit donc de la majorité des logements loués par les étudiants.

Dans ce parc privé on trouve des logements dits « MEUBLÉS », c'est-à-dire qu'au moment de la signature du bail le locataire a la possibilité d'entrer dans les lieux et d'y vivre normalement avec ses seuls effets personnels. Outre les meubles indispensables (comme le lit, les chaises, la table, quelques assiettes,...), le logement doit être correctement équipé en appareils électroménagers (réfrigérateur, plaque de cuisson...) pour pouvoir entrer dans la catégorie des logements meublés.

Logement

Trouver un logement

LA MAISON DU LOGEMENT À AUCH

Service municipal pour simplifier vos démarches en matière de logement. Un service gratuit et ouvert à tous assure un premier niveau d'information. Grâce à un accueil et une écoute personnalisés, vous serez accompagné et/ou orienté vers l'interlocuteur le plus compétent pour répondre à vos besoins.

La maison du logement

Résidence Hélios 19 rue du général
Schlesser
32000 AUCH
maison-du-logement@wanadoo.fr
tel 05 62 05 52 80

LES AGENCES IMMOBILIÈRES

Elles servent d'intermédiaires entre le propriétaire et le locataire. Vous trouverez des annonces et aurez la possibilité de visiter des logements. Si vous passez par une agence pour louer un appartement, vous aurez des frais à payer. Ces frais sont variables selon les agences. Ils peuvent être élevés.

ATTENTION : les agences ne doivent pas à vous faire payer pour visiter des logements, c'est illégal.

LES SITES INTERNET ET LES JOURNAUX GRATUITS

Vous avez la possibilité de consulter des annonces gratuitement. Renseignez-vous sur les jours de parution des journaux. Si l'annonce est récente vous aurez plus de chance que le logement soit disponible.

LOKAVIZ
www.lokaviz.fr

Logement

La location

LE BAIL (OU CONTRAT DE LOCATION)

Pour toute location, vous devez signer un bail. Il s'agit d'un contrat entre le propriétaire du logement et vous. Il définit la durée de la location (un an, trois ans...), le montant du loyer et des charges éventuelles, il définit également la durée du préavis de départ.

LE LOYER

Montant à payer en général tous les mois, au propriétaire en échange de l'usage de son logement

LE DÉPÔT DE GARANTIE (« LA CAUTION »)

Appelé aussi « caution », c'est une somme équivalente à un mois de loyer que vous devrez verser dans la plupart des cas lorsque vous signez un contrat de location. Elle vous est rendue lorsque vous quittez le logement, sauf en cas de dégradation.

LA GARANTIE SOLIDAIRE (« LE GARANT »)

Dans la plupart des cas le propriétaire qu'il soit privé ou institutionnel, exigera que vous ayez un garant, c'est-à-dire une personne physique (parent ou ami) ou une personne morale (organisme, association, ...), qui s'engage par écrit à payer les loyers en cas de défaillance de votre part. Le garant doit être résident en France, ou pour les résidences du CROUS, dans l'Union Européenne. Il doit pouvoir justifier de revenus mensuels. En l'absence de garant vous devez justifier vous-même de tels revenus ou payer à l'avance la totalité du loyer annuel.

En France il existe des dispositifs qui peuvent se porter garants. Selon votre situation : la Garantie VISALE et le LOCA-PASS.

<http://www.visale.fr/>

ACCUEIL WELCOME DESK

Université Fédérale de Toulouse
Quai des savoirs
39 allées Jules Guesdes
31000 TOULOUSE
www.lokaviz.fr

L'ASSURANCE

En tant que locataire, vous devrez obligatoirement souscrire une assurance dite « Multirisques habitation », couvrant les risques d'incendie, dégâts des eaux, vol, etc.

LE PRÉAVIS DE DÉPART

C'est le délai obligatoire entre le moment où vous annoncez votre départ au bailleur et le moment où la location prend fin. Il est noté dans le contrat de location.

Logement

Les charges et aides

LES DÉPENSES RELATIVES AU LOGEMENT

Lorsque vous résidez dans un logement vous devez vous acquitter des factures courantes d'eau, d'électricité et de gaz. Le paiement de ces factures peut être mensualisé. Il est important de questionner le loueur sur la valeur approximative de ces factures avant de vous engager dans la location. En effet ces dépenses seront à régler régulièrement et entreront donc dans les dépenses de votre budget mensuel.

LA TAXE D'HABITATION

Elle est établie annuellement en fonction de votre situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Elle est encaissée pour le compte de la collectivité (mairie ou département) où se situe votre habitation. Elle contribue au financement des services rendus aux habitants. Dans certains cas en qualité d'étudiant vous pouvez bénéficier d'une exonération ou d'une limitation de cette taxe.

Vous n'avez pas de déclaration à effectuer pour la taxe d'habitation. Vous recevez un avis d'imposition sur lequel figurent votre taxe d'habitation et votre contribution à l'audiovisuel public (= redevance TV, que vous devez payer si vous possédez un poste TV dans votre logement).

LES CHARGES LOCATIVES

Appelées également charges récupérables, ce sont des dépenses prises en charge initialement par le propriétaire mais que celui-ci peut se faire rembourser par le locataire. Elles correspondent à l'usage du logement et de l'immeuble. Ses charges figurent dans votre contrat de bail.

LES AIDES AU LOGEMENT

En qualité d'étudiant, vous pouvez bénéficier des aides au logement : l'allocation de logement à caractère social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL), suivant le type de logement. Ces aides sont attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu d'habitation.

www.caf.fr

Santé

Le système de soins

En France lorsque vous rencontrez des problèmes de santé que l'on peut qualifier de « courants », vous pouvez faire appel à un médecin généraliste de votre quartier qui exerce dans un cabinet en libéral. Vous le déclarerez comme étant votre « Médecin traitant » pour bénéficier au maximum du remboursement des honoraires.

Ce médecin traitant peut vous orienter vers un spécialiste, vers un hôpital ou une clinique privée, si nécessaire.

Dans certaines situations et notamment pour une urgence vous pouvez vous-même vous adresser à l'hôpital. Une partie des soins et frais médicaux sera alors remboursée par votre caisse de Sécurité sociale. La différence peut être prise en charge par une mutuelle, à condition de souscrire un contrat.

Qu'en est-il des étudiants ?

Votre couverture sociale se compose de deux volets :

- Un volet obligatoire : La Sécurité Sociale
- Un volet facultatif mais recommandé : La complémentaire (aussi appelée « Mutuelle »)

L'affiliation à la Sécurité Sociale est OBLIGATOIRE et GRATUITE. Tous les étudiants seront rattachés à la CPAM. Pour s'inscrire, une seule adresse:

www.etudiants-etrangers.ameli.fr

ATTENTION : La couverture Sécurité Sociale ne couvre pas l'ensemble de vos dépenses de santé.

Exemple de remboursement Sécurité sociale :

Une consultation chez le médecin généraliste coûte 23€,

La caisse de Sécurité sociale vous rembourse 16.10€ donc : Sans mutuelle la différence (6.90€) reste à votre charge.

Avec une mutuelle vous pouvez être remboursé jusqu'à 22€ maximum (selon le contrat souscrit).

Si vous souhaitez bénéficier d'un remboursement plus important, voir total de vos dépenses, vous souscrivez à une complémentaire santé (« mutuelle »), qui complètera le remboursement Sécurité Sociale.

L'affiliation à une COMPLÉMENTAIRE SANTE est FACULTATIVE mais RECOMMANDÉE.

Pour la Complémentaire, vous êtes libre de choisir parmi un large panel d'organismes.

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par l'organisme Complémentaire de vos parents.

Le coût de la cotisation dépend du contrat souscrit et donc du niveau de remboursement que vous choisissez (les critères de choix sont, entre autres : remboursements de frais liés à une hospitalisation, de frais optiques si vous portez des corrections et de frais dentaires).

Santé

Assurances et aides

LA CARTE EUROPÉENNE DE SANTE

Si vous venez d'un pays de l'Union Européenne et Espace Economique Européen ou de la Suisse, vous pouvez bénéficier de la Carte Européenne d'Assurance Maladie. La carte est individuelle, nominative et valable un an. Elle vous permet d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux.

En cas de soins médicaux pendant votre séjour, vous devez faire l'avance des frais médicaux. Par la suite vous pouvez vous faire rembourser sur place par l'organisme de Sécurité Sociale du lieu de séjour en envoyant vos feuilles de soins à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie CPAM ou alors vous faire rembourser par votre organisme de Sécurité Sociale dans votre pays d'origine en lui envoyant les feuilles de soins. Vous serez remboursé selon la législation du pays auprès duquel vous demandez le remboursement.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile correspond à l'obligation faite à chacun de réparer les dommages causés à autrui. L'université vous demande de prendre une assurance couvrant cette garantie, notamment pour les stages que vous effectuerez pendant vos études. L'assurance se substitue au responsable (auteur du dommage causé accidentellement) même s'il a commis une faute ou un délit, pour indemniser la victime.

Certaines assurances obligatoires comprennent une garantie limitée de responsabilité civile, notamment : l'assurance automobile et l'assurance des locataires. Si tel est le cas vous n'avez qu'à demander à votre assureur une attestation de responsabilité civile.

Vous rencontrez des difficultés financières pour accéder à une couverture complémentaire :

- Vous êtes boursier CROUS et avez moins de 28 ans : vous pouvez bénéficier du dispositif Pass-Mutuelle de la Région Midi-Pyrénées qui offre une aide de 100€ pour le paiement de la cotisation, en consultant un organisme partenaire.
- Vous n'êtes pas boursier et/ou avez plus de 28 ans : vous pouvez peut-être bénéficier du dispositif Aide à l'Acquisition d'une complémentaire Santé (ACS) ou la couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).

CPAM : www.ameli.fr et par téléphone 36 46

LMDE : www.lmde.com et par téléphone 0969 369 601

VITTAVI : www.vittavi.fr et par téléphone 0 825 82 57 15

PASS-MUTUELLE : <http://www.midipyrenees.fr/passmutuelle>

Santé

SIMPPS

LE SERVICE MÉDICAL ET SOCIAL ÉTUDIANT : LE SIMPPS

Une visite médicale vous sera proposée durant votre première année d'études, sur place, à AUCH. Elle est l'occasion de rencontrer un professionnel de santé et de faire un point sur vos questions.

Si vous pouvez vous déplacer, le **Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS)** accueille les étudiants à TOULOUSE:

Les consultations **sur rendez-vous**, sont gratuites ou sans avance de frais.

Consultation de médecine préventive, Centre de Santé, Consultations spécialisées (Nutrition- Hygiène alimentaire, Centre de planification familiale, sevrage tabagique..), Accueil infirmier et médico-psychologique)

Il y a également un Service social (accès aux droits, accompagnement individualisé, instructions des demandes d'aides alimentaires et financières,...).L'assistante sociale effectue une permanence le site d'Auch environ tous les deux mois. Pour la contacter vous pouvez vous adresser à votre département d'études ou à l'accueil du site.

→ Comment contacter le SIMPPS ?

Tél: 05.61.55.73.67 ou 73.59

Bâtiment Forum Louis Lareng, 118 route de Narbonne 31062 Toulouse

Heures d'ouverture au public: Du lundi au vendredi 8h30-17h

Santé

Mission Handicap

La Mission Handicap vous conseille dans l'aménagement de vos études si vous êtes en situation de handicap ou si vous souffrez d'une maladie chronique. Elle met à votre disposition du matériel spécialisé, une assistance technique, un photocopieur en libre-service gratuit et fait transcrire, si besoin est, vos documents en Braille.

Elle assure des accompagnements par l'intermédiaire de deux auxiliaires de vie universitaire : déplacements sur le campus, assistance au moment des repas, aides aux démarches administratives, travaux de photocopie, soutien en bibliothèque...

Elle veille avant tout autre chose à ce que vos droits soient respectés, notamment par rapport au déroulement des examens.

→ Comment contacter la Mission Handicap ?

Docteur CADIEUX 05.61.55.73.51

Chargée d'accueil : Mme RIGGIO 05.61.55.82.13

Secrétariat : Mme PEREZ 05 61 55 78 82

<http://www.ups-tlse.fr>, onglet HANDICAP

Vie étudiante

Etudes et travail

Il est possible de travailler pendant ses études en France. **ATTENTION** Cependant il est important de mesurer la charge de travail universitaire avant de s'engager dans un emploi, les deux activités étant difficilement compatibles.

La législation française autorise désormais les étudiants étrangers à travailler **964 heures au plus** dans l'année. Il existe en France un **salaire minimum**, le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) par heure de travail effectif.

Pour les étudiants algériens dont le statut est défini par l'Accord franco-algérien du 27 décembre 1968, il est nécessaire d'obtenir une "**Autorisation Provisoire de Travail**" (**APT**) pour exercer une activité professionnelle d'appoint pendant ses études.

Quelques données élémentaires concernant le droit du travail :

LE CONTRAT DE TRAVAIL est un document qui écrit qui engage l'employé et l'employeur sur les conditions, la durée et la rémunération du travail. Son exécution entraîne un certain nombre d'obligations, tant pour le salarié que pour l'employeur.

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE : ce type de contrat prévoit le début et la fin de la période d'emploi

CONTRAT DE MISSION : ce type de contrat est signé avec les agences d'intérim qui recrutent pour effectuer une mission précise et programmée dans le temps

CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE : ce type de contrat prévoit la date de début d'emploi uniquement, sous entendant que l'emploi est durable sans limitation dans le temps

LA PÉRIODE D'ESSAI permet à l'employeur comme au salarié de rompre, au cours de la période fixée, le contrat de travail sans formalité ni indemnité. La période d'essai et la possibilité de son renouvellement dans les limites fixées par la loi doivent être mentionnées dans le contrat de travail ou dans la lettre d'engagement

LE PRÉAVIS Un salarié qui démissionne ne peut pas quitter son travail du jour au lendemain. Il doit effectuer **UN PRÉAVIS**, à moins d'en être dispensé. C'est-à-dire que le salarié doit continuer de travailler durant une certaine période alors même qu'il a remis sa démission. Cette période doit être mentionnée dans le contrat de travail et/ou dans la convention collective de l'entreprise.

Vie étudiante

Au quotidien

PRATIQUER SA RELIGION

La France est un **pays laïc**. La **pratique religieuse est libre et les discriminations fondées sur l'appartenance ou la pratique d'une religion sont interdites**.

Les principaux cultes rencontrés en France sont les cultes chrétiens (catholiques et protestants), musulmans et israélites. Eglises, temples, mosquées et synagogues sont présentes sur la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

SE NOURRIR

La Brasserie Universitaire d'Auch est gérée par le CROUS. Les tarifs pratiqués sont très attractifs. Tous les détenteurs d'une Carte d'étudiant y ont accès.

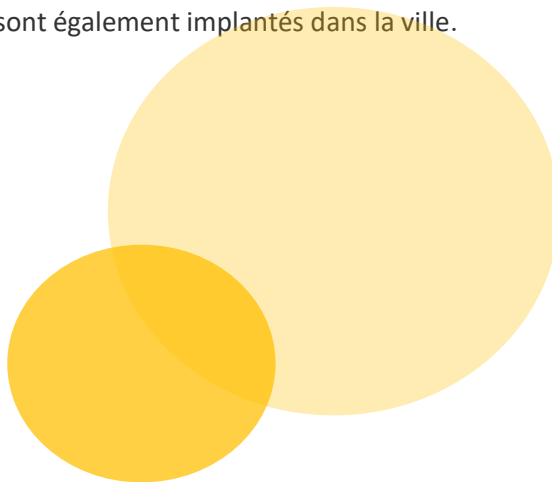
Il est également possible de manger un repas chaud dans les nombreux cafés et restaurants. Les tarifs sont plus élevés.

Si vous avez la possibilité de cuisiner dans votre logement, vous trouverez de nombreux commerces d'alimentation, de grandes surfaces et des marchés en plein air pour faire vos courses.

A Auch le marché de plein vent a lieu en basse ville le jeudi matin et en haute ville le samedi matin.

Deux centres commerciaux, accessibles en transport en commun, regroupent un hyper marché pour l'alimentaire et une galerie marchande.

Des supermarchés et commerces d'alimentation sont également implantés dans la ville.



Vie étudiante

Se déplacer

LES TRANSPORTS EN COMMUN

www.alliance-bus.com

Au quotidien, pour vos déplacements logement/université, vous pouvez utiliser gratuitement le réseau de transports urbains ALLIANCE (Groupe Kéolis). Au-delà d'un aller-retour par jour, les cartes Axis, Balise ou Azimut vous permettent de bénéficier de tarifs préférentiels en justifiant votre statut étudiant.

LE TRAIN

www.sncf.com

Vous disposerez d'un **réseau ferroviaire pour rejoindre Toulouse par le TER**. La SNCF propose différents types d'abonnements si vous devez voyager en train quotidiennement. Pour des voyages ponctuels, consultez le site internet afin de connaître les tarifs et offres promotionnelles éventuelles.

LA LOCATION DE VELO

www.velo.toulouse.fr

Vous pouvez utiliser le réseau Vélô Toulouse qui permet d'utiliser un vélo à des tarifs allant de la gratuité la première demi-heure à des abonnements annuels permettant une utilisation intense à des prix intéressants. Plusieurs stations d'emprunt et de restitution des vélos sont présentes dans la ville de Toulouse.

LA VOITURE

<http://vosdroits.service-public.fr/F2611.xhtml>

Vous pourrez utiliser en France votre permis de conduire national. Votre statut d'étudiant mentionné sur votre titre de séjour, vous confère l'autorisation d'utiliser votre permis de conduire durant la durée de vos études en France sous certaines conditions. Avant de conduire un véhicule assurez-vous de connaître le Code de la Route.

LE CO VOITURAGE

www.covoiturage.fr ou www.blablacar.fr

Le principe du covoiturage se développe en France : vous partagez les frais avec une personne possédant une voiture et qui effectue le même trajet que vous. Cela peut vous permettre de passer un moment agréable et convivial en rencontrant de nouvelles personnes. **ATTENTION !** Restez vigilant tout de même si vous faites du covoiturage, ne partez pas avec n'importe qui.

LES BUS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

www.ouibus.com ou www.isilines.fr

Les lignes de bus se sont ouvertes récemment en France. Vous pouvez voyager à moindre coût (dès 5€) pour des trajets entre les grandes villes ou vers les pays limitrophes.

Vie étudiante

Culture et loisirs

SE DISTRAIRE

La vie culturelle est très riche.

L'**association Ciné 32** gère un complexe **cinématographique** de 6 salles, accessibles pour les étudiants à des tarifs réduits. Il se trouve Allée des arts en basse ville.

Au centre historique (haute ville) il y a un **théâtre** Place de la Libération, à l'intérieur de l'hôtel de ville.

La **bibliothèque municipale**, se trouve 12 place Saluste du Bartas (près de la cathédrale). Vous y empruntez gratuitement des ouvrages littéraires, des journaux et des supports musicaux, sur présentation d'un justificatif de domicile.

La ville d'Auch possède également un **musée**: Le musée des Jacobins, gratuit pour les moins de 26 ans.

L'**association Rose des vents** organise l'accueil des nouveaux arrivants à Auch. Elle organise de nombreuses activités, sorties et des moments d'échange.

Vous avez la possibilité de pratiquer du **sport** au sein de l'Université ou bien en Club. Cette pratique aura un coût annuel, trimestriel ou mensuel.

Site de la Mairie d'Auch:

<http://www.mairie-auch.fr>, Onglet Culture et Sport

Site de l'association Rose des Vents:

<http://www.rosedesvents-gers.fr/>

L'IUT

La composante

L'IUT A Paul Sabatier c'est:

5 sites géographiques sur la Région Occitanie: Toulouse- Rangueil, Toulouse- Ponsan, Auch et Castres.

1^{er} départements d'études

52 diplômes de niveaux Diplôme Universitaire Technologique, Licence Professionnelle et Licence

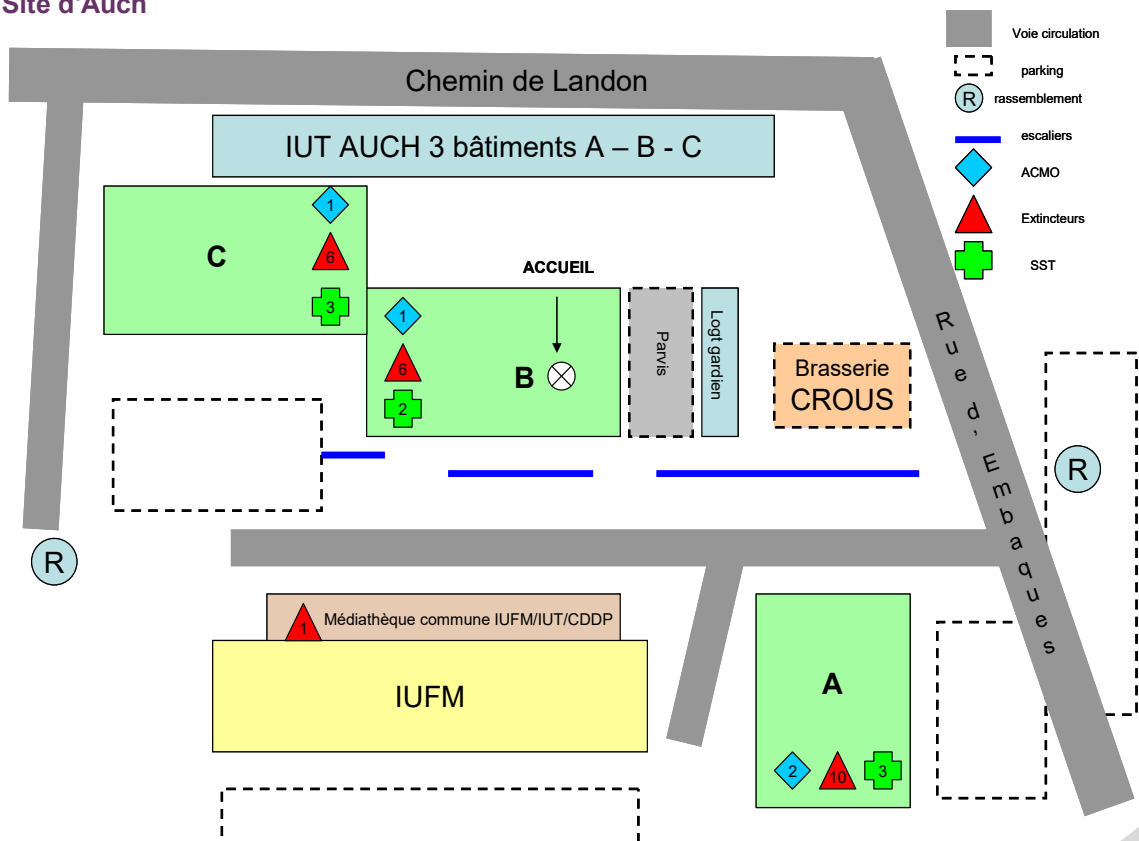
5400 étudiants

L'organisation des études :

De manière générale la scolarité du DUT est organisée en 4 semestres sur deux années.

L'emploi du temps est hebdomadaire. Il n'est pas rare d'avoir des modifications en cours de semaine. Une semaine comporte environ 30h de cours. L'assiduité est obligatoire.

Site d'Auch



L'IUT

Carte et messagerie

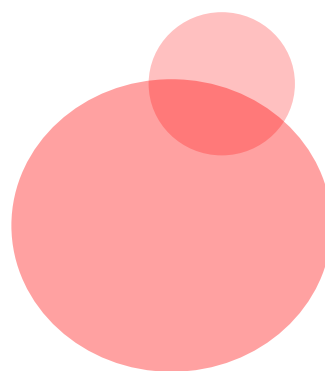
Messagerie étudiante

A votre inscription, l'IUT crée pour vous une adresse mail avec un identifiant et un mot de passe. Consultez régulièrement la messagerie: de nombreuses informations importantes y seront postées durant vos études, notamment les modifications d'emploi du temps

La carte Etudiante

Elle est délivrée aux **étudiants** inscrits dans les établissements de l'Université de Toulouse. Elle permet :

- l'**identification** du possesseur ;
- l'accès aux **restaurants** universitaires ;
- l'accès au réseau des **bibliothèques** ;
- le **paiement** par le système Izly.



Contacts

Mémo

Nous espérons que ce livret vous apportera les informations essentielles. Si vous avez de nouvelles questions, vous trouverez ici les coordonnées des services ou personnes ressources, que vous pouvez contacter :

LA DIRECTION DE L'IUT

contact.communication@iut-tlse3.fr
TEL 05.62.25.80.00

LA DIRECTION DU SITE D'AUCH

contact.site-auch@iut-tlse3.fr
tel 05.62.61.63.00

LE SERVICE SCOLARITÉ DE L'IUT

115 route de Narbonne 31077 Toulouse cedex 4
scolarite@iut-tlse3.fr
TEL 05.62.25.80.30.

VOTRE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES AU SEIN DE L'IUT

Dans votre département vous pouvez vous adresser au:
chef de département
responsable des études
secrétariat
correspondant Relations Internationales

LE POLE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'IUT

Ce service vous accueille, vous informe et vous accompagne lorsque vous êtes ressortissant d'un pays étranger effectuant vos études en France ou lorsque vous souhaitez partir en stage à l'étran-

ger. C'est votre interlocuteur privilégié lorsque vous étudiez dans le cadre d'un programme.

Service Relations Internationales
05.62.25.89.68

LA MISSION HANDICAP

Ce service met en place tous les aménagements nécessaires à la bonne poursuite de vos études lorsque vous êtes en situation de handicap.

Docteur CADIEUX 05.61.55.73.51
Chargée d'accueil : Mme RIGGIO
05.61.55.82.13
Secrétariat : Mme PEREZ 05 61 55 78 82
<http://www.ups-tlse.fr>, onglet HANDICAP

Université Paul Sabatier, forum Louis Lareng,
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Contacts

Mémo

LE SIMPPS

A Toulouse consultations de médecine générale sans avance de frais lorsque votre médecin traitant n'est pas dans le département ; ainsi que des consultations spécialisées : consultation médico-psychologique, centre de planification familiale, sevrage tabagique, conseils en nutrition.

Service social : une assistante sociale est présente pour vous accueillir, vous écouter, vous accompagner, vous orienter vers des services spécifiques si besoin.

Pour les RDV médicaux 05.61.55.73.59

Pour les RDV avec l'assistante sociale 05.61.55.73.67

Université Paul Sabatier, forum Louis Lareng,
118, route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 9

A Auch un professionnel de santé assure votre bilan de première année, le médecin et l'assistante sociale proposent des permanences sur site. Pour connaître les dates de leur venue, adressez-vous à l'accueil du site ou au secrétariat de votre département d'études.

La Mutuelle des Etudiants (LMDE)

0969 369 601

Accueil: 97 rue Riquet 31007 TOULOUSE

VITTAVI

0825 825 715

Accueil: Centre commercial CARREFOUR
Avenue du Corps Franc Pommiès
32000 AUCH

Le réseau Information Jeunesse/ Contacts BIJ

16 bis Rue Rouget de Lisle 32000 Auch
Tel: 05 62 60 21 21/ Fax: 05 62 60 07 99

ASSOCIATION ROSE DES VENTS

24 rue de l'égalité 32000 AUCH
tel 06 79 90 82 46
www.rosedesvents-gers.fr

Université Fédérale de Toulouse Quai des Savoirs

39 allées Jules Guesde 31000 Toulouse
tel 05 61 14 80 10
www.univ-toulouse.fr

CROUS

(Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)
7 chemin de Landon 32000 AUCH
tel : 05 62 59 82 42
crous-auch@ac-toulouse.fr
www.crous-toulouse.fr

LA MAISON DU LOGEMENT

Résidence Hélios 19 rue du général
Schlesser 32000 AUCH
maison-du-logement@wanadoo.fr
tel 05 62 05 52 80

Le coût de la vie

Les prix

La monnaie en France est l'Euro.

Il vous est demandé avant le départ de justifier de ressources suffisantes pour le séjour. Ce point est traité par l'Instruction générale sur les visas (le CESEDA n'indique pas de montant). Le minimum à justifier dans le cas d'un étudiant est équivalent au montant de l'allocation mensuelle de base versée aux boursiers du gouvernement français, soit environ **615 euros**. Les consulats sont souverains pour l'appréciation de ces dispositions. Vous pouvez vous reporter à :

http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/notes/fr/note_35_fr.pdf

Pendant la durée de votre séjour pour études, vous devrez avoir un compte bancaire. Si vous ouvrez un compte bancaire en France, vous devrez justifier d'une adresse.

LES FRAIS À PRÉVOIR À L'ARRIVÉE : INSCRIPTION ET PRISE D'UN LOGEMENT

Le paiement de la CVEC (90€) est obligatoire avant votre inscription à l'IUT (sauf dérogation). Les frais de scolarité s'élèvent à environ 170€.

Les boursiers sur critères sociaux, gérés par le CROUS, sont exonérés des frais de CVEC et de scolarité.

LES FRAIS DE LA VIE QUOTIDIENNE

Nourriture : environ 200€ /mois

Logement variable pour un logement individuel du parc privé (selon taille et type de logement).

**Charges du logement individuel (électricité, gaz)/
Abonnement Internet et téléphone/ Vêtements/**

QUELQUES IDÉES DE PRIX

<i>Une baguette de pain :</i>	1,20€
<i>Un croissant :</i>	1.00€
<i>Un ticket de restaurant universitaire :</i>	3.25€
<i>Un ticket de bus/métro/tramway sans réduction :</i>	1.70€-2,00€ (dans le bus)
<i>Un timbre poste :</i>	0.80€
<i>Une place de cinéma tarif étudiant:</i>	à partir de 8.50€ (plein tarif : 12,10€)
<i>Une nuit dans un hôtel à prix bas :</i>	45 à 50€
<i>Fournitures élémentaires pour étudier :</i>	30€

Le coût de la vie

Le budget mensuel

Afin de vous aider à mieux gérer votre budget, voici un outil que **vous pouvez remplir** selon votre propre situation :

Vous pouvez convertir ces prix et montants dans votre monnaie afin d'avoir une idée plus précise du coût de la vie en France...

RESSOURCES		DEPENSES		
<i>Quand cela est possible nous indiquons des ordres de valeurs pour vous aider</i>				
<i>Nature des ressources</i>	<i>Votre situation réelle</i>	<i>Nature des dépenses</i>	<i>Ordre de valeurs</i>	<i>Votre situation réelle</i>
Aide familiale		Loyer		
Allocation logement		Electricité		
Salaires		Gaz		
		Transports		
		Téléphone	30	
		Internet	30	
		Alimentation	200 à 250	
		<i>Prix d'un ticket RU : 3€15 X 31 jours = 97.65€ (pour les midis)</i>		
		Produits hygiène corps et logement		
		Mutuelle	20	
		Assurance auto		
		Loisirs		
		Fournitures		
		Vêtements		
TOTAL		TOTAL		

Bonne Année universitaire !

